

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), novembre 2020

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Béluga *Delphinapterus leucas* **En voie de disparition**

Population de la baie Cumberland

Critères d'évaluation A2bd+4bd; C1+2a(ii)

Justification de la désignation

Cette petite population fortement réduite par la chasse commerciale pratiquée dans le passé a une aire de répartition restreinte. Elle continue de faire l'objet d'une récolte de subsistance, mais, selon des modèles récents, les prélèvements déclarés ne sont pas durables. Les captures de flétans du Groenland, espèce proie de cette population de bélugas, sont également préoccupantes.

Répartition NU Océan Arctique

Historique du statut

La population du sud-est de l'île de Baffin et de la baie Cumberland a été désignée « en voie de disparition » en avril 1990. En mai 2004, la structure de la population a été redéfinie : les individus du sud-est de l'île de Baffin (appartenant autrefois à la population du sud-est de l'île de Baffin et de la baie Cumberland) ont été ajoutés à la « population de l'ouest de la baie d'Hudson, désignation de 2004 ». En mai 2004, la population de la baie Cumberland, nouvellement définie, a été désignée « menacée ». Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2020.

Béluga *Delphinapterus leucas* **En voie de disparition**

Population de la baie d'Ungava

Critères d'évaluation A2bd; D1

Justification de la désignation

Tous les signes indiquent que la population résidant dans la baie d'Ungava demeure très petite et pourrait même avoir disparu. Toutefois, il est difficile de conclure définitivement qu'il ne reste aucun individu puisqu'il est possible que des baleines d'autres populations visitent la baie d'Ungava pendant leur migration. La chasse non durable, à l'origine du déclin de cette population, se poursuit dans la baie d'Ungava, ce qui menace les baleines restantes.

Répartition QC Océan Arctique Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1988. Réexamen et confirmation du statut en mai 2004 et en novembre 2020.

Béluga *Delphinapterus leucas* **Menacée**

Population de l'est de la baie d'Hudson

Critères d'évaluation A1bd

Justification de la désignation

La population subit un déclin important (environ 50 %) depuis 1974 (c.-à-d. au cours des 2 dernières générations). Elle est encore chassée à des fins de subsistance. Sa taille est petite (environ 2 600 individus matures). Bien que les récoltes aient diminué et que la baisse de l'abondance semble avoir cessé, les taux de récolte actuels, principal facteur limitatif de la croissance de la population, sont préoccupants. Le bruit dû à l'augmentation du trafic maritime, liée en partie à la diminution de la couverture de la glace sous l'effet des changements climatiques, particulièrement dans les sites d'hivernage du détroit d'Hudson et de la mer du Labrador, est également une source de préoccupation.

Répartition NU QC NL Océan Arctique Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1988. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2004. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2020.

Béluga

Delphinapterus leucas

Préoccupante

Population de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Surexploitée dans le passé, cette population a connu un déclin substantiel (probablement de plus de 50 %). Toutefois, les récoltes sont aujourd'hui probablement durables, et la population semble se stabiliser, voire en croissance. On craint que la hausse du trafic maritime, facilité par les changements climatiques, modifie la nature de l'environnement acoustique de la population. Cette population peut correspondre, ou correspond presque, aux critères de la catégorie « espèce menacée ».

Répartition NU Océan Arctique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1992. Réexamen et confirmation du statut en mai 2004 et en novembre 2020.

Béluga

Delphinapterus leucas

Non en péril

Population de l'ouest de la baie d'Hudson

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Des données fiables indiquent que cette population est grande, robuste et non en déclin. Toutefois, les effets potentiels du bruit sous-marin actuel et croissant sont préoccupants. Les récoltes au Nunavut sont à la hausse, mais actuellement durables.

Répartition NU MB ON QC NL Océan Arctique Océan Atlantique

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité (« population de l'ouest de la baie d'Hudson, désignation initiale ») et a été désignée « préoccupante » en mai 2004. Selon le rapport sur les unités désignables du béluga (COSEPAC, 2016), une nouvelle structure de population a été proposée et acceptée par le COSEPAC; la « population de l'ouest de la baie d'Hudson, désignation de 2004 » initiale a été divisée en population de la baie James et en population de l'ouest de la baie d'Hudson. La population de l'ouest de la baie d'Hudson a été désignée « non en péril » en novembre 2020.

Béluga

Delphinapterus leucas

Non en péril

Population de la baie James

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette population est relativement grande et semble robuste. Les taux de récolte actuels sont très faibles, il y a peu d'activités industrielles dans l'aire de répartition de la population, et il n'y a eu aucun nouvel aménagement hydroélectrique depuis les dernières années. Les individus de cette population ne semblent pas entreprendre de déplacements saisonniers sur de longues distances.

Répartition NU ON QC

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité (« population de l'ouest de la baie d'Hudson, désignation initiale ») et a été désignée « préoccupante » en mai 2004. Selon le rapport sur les unités désignables du béluga (COSEPAC, 2016), une nouvelle structure de population a été proposée et acceptée par le COSEPAC; la « population de l'ouest de la baie d'Hudson, désignation de 2004 » initiale a été divisée en population de la baie James et en population de l'ouest de la baie d'Hudson. La population de la baie James a été désignée « non en péril » en novembre 2020.

Oiseaux

Bécasseau maubèche de la sous-espèce *rufa*

Calidris canutus rufa

En voie de disparition

Population hivernant dans le sud-est des États-Unis, le golfe du Mexique et les Caraïbes

Critères d'évaluation A2bc+4bc

Justification de la désignation

Cet oiseau de rivage de taille moyenne se reproduit dans le centre de l'Arctique canadien et hiverne le long de la côte sud-est des États-Unis et de la côte du golfe du Mexique ainsi que sur des îles de la mer des Caraïbes. Selon des relevés réalisés pendant la migration et l'hivernage, la population connaît un déclin marqué, de l'ordre de 33 à 84 % sur 3 générations, et n'affiche aucun signe de rétablissement. La population actuelle est estimée à quelque 9 300 individus matures. Pendant la migration, elle se rassemble dans quelques sites clés sur le littoral est des États-Unis, où elle est vulnérable aux menaces associées à la pêche aux limules (dont les œufs sont une source de nourriture essentielle aux individus migrant vers le nord) dans la baie du Delaware, à la perturbation et à la prédation des populations de faucons en voie de rétablissement, et aux perturbations dues aux activités récréatives. Les risques posés par l'exposition à des tempêtes et à d'autres phénomènes météorologiques violents en automne et en hiver pourraient augmenter sous l'effet des changements climatiques.

Répartition NT NU AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut

L'espèce du « type *roselaari* » a été considérée comme une seule unité (laquelle incluait trois groupes) et a été désignée « menacée » en avril 2007. Selon le rapport sur les unités désignables du Bécasseau maubèche (COSEPAC, 2019), une nouvelle structure de population a été proposée et acceptée par le COSEPAC; deux groupes précédemment évalués sous le « type *roselaari* » ont été transférés à la sous-espèce *rufa*. La population hivernant dans le sud-est des États-Unis, le golfe du Mexique et les Caraïbes de la sous-espèce *rufa* a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2020.

Bécasseau maubèche de la sous-espèce *rufa*

Calidris canutus rufa

En voie de disparition

Population hivernant dans la Terre de Feu et en Patagonie

Critères d'évaluation A2bc+4bc

Justification de la désignation

Cet oiseau de rivage de taille moyenne se reproduit dans le centre de l'Arctique canadien et hiverne dans la Terre de Feu, sur la pointe sud de l'Amérique du Sud, ce qui équivaut à une migration de plus de 30 000 km, aller-retour, chaque année. Les relevés hivernaux annuels indiquent que la population de quelque 7 500 individus matures a connu un déclin de 73 % au cours des 3 dernières générations. La qualité de l'habitat est à la baisse dans les sites de reproduction, les haltes migratoires et les sites d'hivernage. Les déclins de la population et de la qualité de l'habitat devraient se poursuivre. La population se rassemble pendant la migration dans quelques sites clés sur la côte est de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud ainsi que dans les lieux d'hivernage, ce qui la rend très vulnérable aux menaces. Les menaces sont notamment la pêche aux limules (dont les œufs sont une source de nourriture essentielle aux individus migrant vers le nord) dans la baie du Delaware, la perturbation et la prédation causées par les populations de faucons en voie de rétablissement, l'exploitation pétrolière et les perturbations dues aux activités récréatives. Les risques posés par l'exposition à des tempêtes et à d'autres phénomènes météorologiques violents pendant les très longs vols migratoires transocéaniques pourraient augmenter sous l'effet des changements climatiques.

Répartition NT NU AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut

La sous-espèce *rufa* a été considérée comme une seule unité (composée uniquement d'oiseaux hivernant dans le sud dans la Terre de Feu et en Patagonie) et a été désignée « en voie de disparition » en avril 2007. Selon le rapport sur les unités désignables du Bécasseau maubèche (COSEPAC, 2019), une nouvelle structure de population a été proposée et acceptée par le COSEPAC; deux groupes précédemment évalués sous le « type *roselaari* » ont été transférés à la sous-espèce *rufa* (population hivernant dans le nord-est de l'Amérique du Sud et population hivernant dans le sud-est des États-Unis, le golfe du Mexique et les Caraïbes). La population hivernant dans la Terre de Feu et en Patagonie de la sous-espèce *rufa* a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2020.

**Bécasseau maubèche de la sous-
espèce *roselaari***

Calidris canutus roselaari

Menacée

Critères d'évaluation A2bc+4bc

Justification de la désignation

Cet oiseau de rivage de taille moyenne se reproduit dans le nord-ouest de l'Alaska et sur l'île Wrangel, dans les eaux arctiques de l'est de la Russie, et hiverne sur le littoral pacifique des Amériques. La population mondiale se chiffre à environ 22 000 individus matures, la plupart desquels migrent probablement en passant par l'espace aérien canadien, mais seul un petit nombre est répertorié annuellement sur les îles côtières de la Colombie-Britannique lors de la migration printanière et en hiver. Le nombre d'individus migrants et hivernants indique une diminution à long terme de la population de 39 à 64 % sur 3 générations, mais la précision des estimations des tendances est faible. La qualité de l'habitat décline dans les sites utilisés à longueur d'année. Les déclin de la population et de la qualité de l'habitat devraient se poursuivre. Les individus se rassemblent pendant leur migration dans des sites clés en Alaska, dans l'État de Washington et en Californie, où ils sont vulnérables aux menaces qui y sont présentes. Les menaces sont notamment les perturbations causées par les activités récréatives, l'aménagement du littoral, l'aquaculture et la stabilisation des berges ainsi que la surpêche de l'athérine (petit poisson dont les œufs constituent une importante source de nourriture) sur les côtes du Mexique. L'exposition aux tempêtes et à d'autres phénomènes météorologiques violents pendant les longs vols migratoires pourrait augmenter sous l'effet des changements climatiques.

Répartition YT BC

Historique du statut

L'espèce du « type *roselaari* » a été considérée comme une seule unité (laquelle incluait trois groupes) et a été désignée « menacée » en avril 2007. Selon le rapport sur les unités désignables du Bécasseau maubèche (COSEPAC, 2019), une nouvelle structure de population a été proposée et acceptée par le COSEPAC; deux groupes précédemment évalués sous le « type *roselaari* » ont été transférés à la sous-espèce *rufa* (population hivernant dans le nord-est de l'Amérique du Sud et population hivernant dans le sud-est des États-Unis, le golfe du Mexique et les Caraïbes). L'unité restante ne comprend maintenant que la sous-espèce *roselaari*. La sous-espèce *roselaari* a été désignée « menacée » en novembre 2020.

Océanite cul-blanc

Oceanodroma leucorhoa

Menacée

Population de l'Atlantique

Critères d'évaluation Correspond aux critères de la catégorie « en voie de disparition », A2bce+4bce, mais est désignée « menacée », A2bce+4bce, étant donné que la population demeure répandue et abondante, et ne fait donc pas face à une disparition imminente du pays.

Justification de la désignation

Ce petit oiseau de mer pélagique et longévif a une vaste aire de répartition mondiale et niche sur des îles extracôtières au sein de populations isolées dans l'Atlantique Nord et le Pacifique Nord. La population de l'Atlantique niche dans des terriers dans plus de 80 colonies dans l'Est canadien. L'espèce parcourt souvent des centaines de kilomètres pour se nourrir de minuscules poissons bioluminescents. Cette population hiverne dans les eaux équatoriales productives de l'océan Atlantique, et certains individus se rendent jusque dans les eaux au large de l'Afrique du Sud et du Brésil. Selon des relevés réalisés dans 8 grandes colonies, le nombre d'individus a diminué de 54 % au cours des 3 dernières générations (44 ans), et le taux de déclin est à la hausse. Certaines colonies du Québec ont disparu ces dernières années. De plus, des colonies croissantes de Macareux moines ont évincé l'espèce de son habitat de nidification de prédilection dans plusieurs de ses grandes colonies. Le faible taux de survie des adultes lié aux taux de prédation accrus par les goélands semble être un facteur démographique clé des déclin observés. Les déclin devraient se poursuivre. Parmi les autres menaces figurent les changements dans le réseau trophique de l'Atlantique Nord-Ouest, la production pétrolière et gazière extracôtière et l'attraction de l'espèce pour les sources de lumière artificielle, qui peuvent causer des collisions et piéger les jeunes oiseaux. Malgré ces diminutions, la population globale, qui compte un nombre estimé à environ 5 millions d'individus matures se reproduisant au Canada, demeure grande et répandue.

Répartition QC NB PE NS NL Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2020.

Petit chevalier

Tringa flavipes

Menacée

Critères d'évaluation A2bcd+4bcd

Justification de la désignation

Quatre-vingts pour cent de l'aire de reproduction de cet oiseau de rivage de taille moyenne se trouve dans la région boréale du Canada. L'espèce migre en passant par les États-Unis et les Caraïbes et hiverne principalement en Amérique du Sud. Elle connaît des déclin importants à long et à court terme : les taux les plus récents sont estimés à 25 % sur 3 générations (12 ans), d'après le Relevé des oiseaux nicheurs, et à plus de 50 % sur 10 ans, d'après les Relevés internationaux des oiseaux de rivage. Les déclin devraient se poursuivre. Les principales préoccupations sont la perte de milieux humides et de zones intertidales utilisés pendant la migration et en hiver, ainsi que la chasse sportive et de subsistance, qui a été réduite dans certaines régions, mais qui demeure la menace la plus importante. En outre, parmi les menaces émergentes dues aux changements climatiques figurent le risque accru de sécheresse dans les sites de reproduction, les inondations côtières et la gravité élevée des ouragans pendant la migration automnale.

Répartition YT NT NU BC AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2020.

Bécasseau maubèche de la sous-espèce *rufa*

Calidris canutus rufa

Préoccupante

Population hivernant dans le nord-est de l'Amérique du Sud

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cet oiseau de rivage de taille moyenne se reproduit dans le centre de l'Arctique canadien et migre sur une longue distance jusque sur la côte nord-est de l'Amérique du Sud, au centre de la côte nord du Brésil, où il hiverne. Le nombre total d'individus semble stable, et la population hivernante est estimée à environ 19 800 individus matures. Durant la migration, la population se rassemble dans des sites clés sur le littoral est des États-Unis, où elle est vulnérable aux menaces associées à la pêche aux limules (dont les œufs sont une source de nourriture essentielle aux individus migrant vers le nord) dans la baie du Delaware, à la perturbation et à la prédation causées par les populations de faucons en voie de rétablissement, et aux perturbations dues aux activités récréatives. Les risques posés par l'exposition à des tempêtes et à d'autres phénomènes météorologiques violents pendant les longs vols migratoires pourraient augmenter sous l'effet des changements climatiques.

Répartition NT NU AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut

L'espèce du « type *roselaari* » a été considérée comme une seule unité (laquelle incluait trois groupes) et a été désignée « menacée » en avril 2007. Selon le rapport sur les unités désignables du Bécasseau maubèche (COSEPAC, 2019), une nouvelle structure de population a été proposée et acceptée par le COSEPAC; deux groupes précédemment évalués sous le « type *roselaari* » ont été transférés à la sous-espèce *rufa*. La population hivernant dans le nord-est de l'Amérique du Sud de la sous-espèce *rufa* a été désignée « préoccupante » en novembre 2020.

Paruline du Canada

Cardellina canadensis

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Quatre-vingts pour cent de l'aire de reproduction de ce petit oiseau chanteur, qui hiverne dans le nord de la cordillère des Andes, se trouve au Canada. Selon les résultats du Relevé des oiseaux nicheurs, le déclin à long terme de la population canadienne a commencé à ralentir en 2003, et les effectifs connaissent une hausse stable depuis 2012, le taux de croissance global de la dernière décennie s'élevant à 46 %. Toutefois, d'importantes menaces persistent, notamment le défrichage des forêts en Amérique du Sud aux fins d'élevage du bétail et d'autres activités agricoles. Le changement de statut de l'espèce reflète l'amélioration notable de la tendance de la population depuis la dernière évaluation, qui l'avait désignée espèce « menacée ». Néanmoins, l'espèce pourrait retrouver ce statut d'espèce « menacée » si les menaces ne sont pas gérées efficacement.

Répartition YT NT BC AB SK MB ON QC NB PE NS

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2008. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2020.

Bécasseau maubèche de la sous-espèce *islandica*

Calidris canutus islandica

Non en péril

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cet oiseau de rivage de taille moyenne se reproduit dans le nord-est du Haut-Arctique canadien et migre en traversant l'océan Atlantique Nord vers les côtes d'Europe, où il hiverne. Environ 120 000 oiseaux se reproduisent au Canada et forment 40 % de la population mondiale. Les relevés hivernaux en Europe indiquent que les populations sont stables ou qu'elles ont légèrement fluctué au cours des trois dernières générations. Les individus se rassemblent dans de nombreux sites en hiver, où ils peuvent être exposés à des menaces telles que les perturbations et les effets de la stabilisation du littoral. Les risques posés par l'exposition aux tempêtes et à d'autres conditions météorologiques violentes pendant les vols transocéaniques pourraient augmenter sous l'effet des changements climatiques. Toutefois, comme les déclinés dont la population a fait l'objet par le passé ont cessé et que les menaces antérieures posées par la cueillette de mollusques en Europe sont grandement réduites, la situation de la population s'est améliorée depuis la dernière évaluation.

Répartition NT NU

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2007. Réexamen du statut et inscription à la catégorie « non en péril » en novembre 2020.

Poissons

Lamproie du Nord

Ichthyomyzon fossor

En voie de disparition

Populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

Cette lamproie non parasite de petite taille a une aire de répartition très restreinte dans le bassin versant de la rivière Winnipeg, dans le sud-est du Manitoba. Le nombre d'individus matures est à la baisse, d'après les réductions observées de la zone d'occurrence, de la zone d'occupation et du nombre de localités ainsi que le déclin inféré de la quantité et de la qualité de l'habitat aquatique. Ces populations sont exposées à des menaces telles que la diminution du débit des cours d'eau sous le climat actuel et futur, en plus d'être très sensibles aux hausses prévues de la température de l'eau. Les récentes activités d'échantillonnage ciblées d'envergure, recourant à la fois à des méthodes conventionnelles et à l'ADN environnemental (échantillons d'eau pour confirmer la présence de l'ADN de l'espèce), fournissent maintenant des données suffisantes pour conclure que l'espèce risque de disparaître.

Répartition MB

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1991. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en avril 2007, l'unité « population de la Saskatchewan - Nelson » a été classée dans la catégorie « données insuffisantes ». Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2020.

Saumon chinook

Oncorhynchus tshawytscha

En voie de disparition

Population du bas Fraser, type océanique, été

Critères d'évaluation B2ab(iii,v); C2a(ii)

Justification de la désignation

Les individus matures de cette population retournent en été dans un seul site du bas Fraser (marécage Maria) pour y frayer. Un déclin continu de l'abondance des géniteurs est prévu, compte tenu des milieux d'eau douce et d'eau salée hautement modifiés, de la faible survie en mer et des taux de récolte. Les ouvrages de régularisation des eaux défilants et les faibles niveaux d'eau ont empêché les géniteurs d'accéder à la frayère en 2018. Les baisses de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau devraient continuer sous l'effet de l'urbanisation croissante et du ruissellement.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2020.

Saumon chinook *Oncorhynchus tshawytscha* **En voie de disparition**
Population de la Thompson Sud, type fluvial, été 1.3
Critères d'évaluation C2a(ii)

Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population remontent en été le fleuve Fraser, en passant par la rivière Thompson pour frayer dans les grands affluents du lac Shuswap, notamment les rivières Seymour, Eagle, Scotch et Salmon. Le nombre de géniteurs sauvages restants est estimé à moins de 2 500, et il continuera de baisser selon les projections. Les menaces sont notamment la baisse des niveaux d'eau (résultant des prélèvements d'eau et des changements du moment de la fonte des neiges), la faible survie en mer, les taux de récolte, le ruissellement agricole, la pollution due aux accidents de transport et les importantes altérations aux milieux d'eau douce. Ces menaces sont exacerbées par le séjour relativement long en eau douce.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2020.

Saumon chinook *Oncorhynchus tshawytscha* **En voie de disparition**
Population de la Thompson inférieure, type fluvial, printemps
Critères d'évaluation A4bcde

Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population remontent au printemps le fleuve Fraser et la rivière Thompson pour se rendre dans les rivières Nicola, Deadman et Bonaparte afin d'y frayer. La survie en mer est faible depuis 2000. Un déclin abrupt du nombre d'individus matures a été observé de 2013 à 2018. Cette espèce sauvage fait face à plusieurs grandes menaces permanentes dans son habitat d'eau douce et d'eau salée, notamment la déforestation causée par le dendroctone du pin ponderosa, les effets à court et à long terme des feux de forêt (comme le grand incendie sur la colline Elephant en 2018), la déstabilisation de l'habitat, et la diminution de la qualité de l'eau due aux changements climatiques. Les prélèvements d'eau aux fins agricoles sont importants et continus.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2020.

Saumon chinook *Oncorhynchus tshawytscha* **En voie de disparition**
Population de l'est de l'île de Vancouver, type océanique, été
Critères d'évaluation C2a(ii)

Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population retournent en été dans les cours supérieurs des rivières drainant le côté est de l'île de Vancouver, de la rivière Koksilah au sud à la rivière Puntledge au nord, pour y frayer. Les experts s'entendent tous pour dire qu'il resterait moins de 1 000 géniteurs sauvages au sein de cette population. Les taux d'exploitation sont relativement élevés (environ 40 %), et la survie en mer estimée est faible depuis de nombreuses années. Les autres menaces sont notamment les modifications à l'écosystème (construction de barrages et la canalisation) et les sécheresses. La contribution des poissons d'écloserie à la population brouille la détermination des tendances démographiques. De plus, les géniteurs issus d'écloseries, en exerçant une compétition directe et en raison du flux génétique, pourraient être une menace constante.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2020.

Truite arc-en-ciel anadrome *Oncorhynchus mykiss* **En voie de disparition**
Population de la rivière Thompson
Critères d'évaluation A2bcde+3bcde+4bcde; B2ab(iii,v); C1+2a(i,ii); D1

Justification de la désignation

Les truites de cette population font partie des truites anadromes ayant la plus longue migration au Canada. Elles migrent depuis le cours supérieur de la rivière Thompson jusqu'à la mer de Béring, pour y retourner deux ans après en remontant

le fleuve Fraser à l'automne. Au sein du bassin versant de la rivière Thompson, cette population a constitué pendant des millénaires une ressource économique et alimentaire pour les Secwépemc et les Nl̓eʔkpmx, et elle revêt une importance culturelle pour ces communautés. Les déclin spectaculaires de la population au cours des trois dernières générations découlent en grande partie de la baisse de la qualité de l'habitat et de la réduction des taux de survie en mer, en raison de facteurs tels que l'interception par les pêches, la concurrence des poissons d'écloserie et la prédation possible exercée par les pinnipèdes. Le nombre de géniteurs qui reviennent est maintenant très faible, et des diminutions futures de la population sont attendues.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée comme étant « en voie de disparition » dans une évaluation d'urgence effectuée le 10 janvier 2018. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2020.

Truite arc-en-ciel anadrome *Oncorhynchus mykiss* **En voie de disparition**
Population de la rivière Chilcotin

Critères d'évaluation A2bcde+3bcde+4bcde; B2ab(iii,v); C1+2a(i,ii); D1

Justification de la désignation

Les truites de cette population font partie des truites anadromes ayant la plus longue migration au Canada. Elles migrent depuis le cours supérieur de la rivière Chilcotin jusqu'à la mer de Béring, pour y retourner deux ans après en remontant le fleuve Fraser à l'automne. Au sein du bassin versant de la rivière Chilcotin, cette population a constitué pendant des millénaires une ressource économique et alimentaire pour les Tsilhqot'in, et elle revêt une importance culturelle pour cette communauté. Les déclin spectaculaires de la population au cours des trois dernières générations découlent en grande partie de la baisse de la qualité de l'habitat et de la réduction des taux de survie en mer, en raison de facteurs tels que l'interception par les pêches, la concurrence des poissons d'écloserie et la prédation possible exercée par les pinnipèdes. Les glissements de terrain comme celui qui s'est produit récemment à Big Bar peuvent aussi causer des déclin rapides chez cette population. Le nombre de géniteurs qui reviennent est maintenant très faible, et des diminutions futures de la population sont attendues.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée comme étant « en voie de disparition » dans une évaluation d'urgence effectuée le 10 janvier 2018. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2020.

Saumon chinook *Oncorhynchus tshawytscha* **Menacée**
Population du sud de la partie continentale (C.-B.) - baie Boundary, type océanique, automne

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population frayent dans les affluents de la baie Boundary, dont les rivières Serpentine, Nicomekl et Little Campbell, dans le sud de la Colombie-Britannique. Cette espèce sauvage se rencontre dans des milieux d'eau douce et d'eau salée hautement altérés. Les taux de survie en mer continuellement faibles, les prises accessoires et les effets de l'élevage de poissons sont des menaces aux effets cumulatifs sur les individus sauvages restants. Les lâchers d'individus d'écloserie se poursuivent et comprennent des poissons d'autres populations, ce qui menace l'intégrité génétique des quelques poissons sauvages restants. La production en écloserie fait augmenter la taille de la population totale, mais les experts s'entendent tous pour dire qu'il resterait moins de 1 000 individus sauvages matures.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2020.

Saumon chinook *Oncorhynchus tshawytscha* **Menacée**
Population de l'ouest de l'île de Vancouver, type océanique, automne (sud)

Critères d'évaluation C2a(ii)

Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population retournent en automne dans un grand nombre de sites fluviaux le long de la côte sud-ouest de l'île de Vancouver pour y frayer, notamment dans les rivières Nahmint, San Juan, Somass-Sproat,

Nitinat et Sarita. Des données tirées de relevés existent pour de nombreuses frayères, et, même si les tendances générales sont floues, on croit qu'il reste moins de 10 000 adultes sauvages. À cause de la présence d'écloseries à grande échelle ayant pour but d'augmenter la production, des géniteurs qui en sont issus se retrouvent partout dans l'aire de répartition. Ces individus errants compromettent probablement la composition génétique des géniteurs sauvages et, par conséquent, représentent constamment une menace pour l'espèce. Les autres menaces sont notamment les modifications à l'écosystème (principalement à cause des glissements de terrain et de la sédimentation découlant des activités forestières) et l'aquaculture du saumon atlantique; on présume que ces menaces entraîneront un déclin du nombre de poissons sauvages.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2020.

Saumon chinook

Oncorhynchus tshawytscha

Menacée

Population de l'ouest de l'île de Vancouver, type océanique, automne (Nootka et Kyuquot)

Critères d'évaluation C2a(ii)

Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population retournent en automne vers les baies éloignées Nootka et Kyuquot, sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Ils frayent dans de grands cours d'eau tels que les rivières Conuma, Gold, Tahsish et Zeballos. Bien que cette espèce sauvage fraye dans un grand nombre de sites, comme en témoignent les données tirées des relevés qui y ont été réalisés, il est très probable que les lâchers d'individus d'écloserie destinés à augmenter la production naturelle influent fortement sur les tendances de la population. Des géniteurs errants provenant d'écloseries sont observés dans l'ensemble de l'aire de répartition, et cela devrait se poursuivre, ce qui compromet vraisemblablement la composition génétique des géniteurs sauvages. Les autres menaces sont notamment les effets à long terme des activités forestières, principalement les glissements de terrain et la sédimentation.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2020.

Sébaste aux yeux jaunes

Sebastes ruberrimus

Menacée

Population des eaux extérieures de l'océan Pacifique

Critères d'évaluation Correspond à « en voie de disparition », A2bd+4bd, mais est désignée « menacée », A2bd+4bd, car l'espèce n'est pas en danger de disparition imminente du pays.

Justification de la désignation

Ce poisson marin est une composante importante de la plupart des eaux des récifs rocheux côtiers qui se trouvent à l'extérieur du détroit de Georgia, sur la côte pacifique de la Colombie-Britannique. Cette population est importante pour les pêches commerciale et récréative et revêt une importance culturelle pour les communautés autochtones. Selon les nouvelles analyses réalisées depuis la dernière évaluation, la population a diminué de façon spectaculaire au cours des 100 dernières années, et le risque sur le plan de la conservation est plus élevé que ce qui avait été évalué précédemment. En raison de sa croissance relativement lente, de sa maturité tardive et de son comportement territorial, cette population prend du temps à se rétablir une fois qu'elle est appauvrie. Toutefois, elle n'est pas considérée comme étant en danger imminent de disparition étant donné que les données des relevés indiquent qu'elle est stable depuis 20 ans (0,5 génération) et que les taux d'exploitation actuels sont jugés durables. La population continue de faire face à des menaces découlant des modifications généralisées à l'écosystème et des changements climatiques.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2008. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2020.

Sébaste aux yeux jaunes

Sebastes ruberrimus

Menacée

Population des eaux intérieures de l'océan Pacifique

Critères d'évaluation Correspond à « en voie de disparition », A2bd+4bd, mais est désignée « menacée », A2bd+4bd, car l'espèce n'est pas en danger de disparition imminente du pays.

Justification de la désignation

Ce poisson marin est une composante importante des eaux des récifs rocheux côtiers du détroit de Georgia, sur la côte ouest de la Colombie-Britannique. Cette population est importante pour les pêches commerciale et récréative et revêt une importance culturelle pour les communautés autochtones. Selon les nouvelles analyses réalisées depuis la dernière évaluation, la population a diminué de façon spectaculaire au cours des 100 dernières années, et le risque sur le plan de la conservation est plus élevé que ce qui avait été évalué précédemment. En raison de sa croissance relativement lente, de sa maturité tardive et de son comportement territorial, cette population prend du temps à se rétablir une fois qu'elle est appauvrie. Toutefois, elle n'est pas considérée comme étant en danger imminent de disparition étant donné que les données des relevés indiquent qu'elle est stable depuis 20 ans (0,5 génération), que son abondance est quasi viable et que les projections à long terme sont stables. La population continue de faire face à des menaces découlant des modifications généralisées à l'écosystème et des changements climatiques.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2008. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2020.

Lamproie argentée

Ichthyomyzon unicuspis

Préoccupante

Populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette lamproie parasite de petite taille se rencontre dans les cours d'eau et lacs de l'ensemble du bassin des Grands Lacs laurentiens et du sud du Québec. Dans le bassin des Grands Lacs, qui constitue une grande partie de l'aire de répartition, environ la moitié des cours d'eau abritant l'espèce comporte des barrières d'exclusion de la grande lamproie marine ou fait l'objet de traitements chimiques continus contre celle-ci. Ces deux méthodes de lutte empêchent la migration vers les frayères ou causent une mortalité élevée des larves de l'espèce. À l'échelle de l'aire de répartition, l'espèce peut être exposée à d'autres menaces telles que la pollution causée par les effluents agricoles, les effets des ouvrages de régularisation des eaux, ainsi que la hausse des températures et la baisse des niveaux d'eau liées aux changements climatiques. Si ces menaces ne sont pas gérées efficacement, le risque de disparition de l'espèce pourrait être plus élevé.

Répartition ON QC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2011. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2020.

Lamproie argentée

Ichthyomyzon unicuspis

Préoccupante

Populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette lamproie parasite de petite taille se rencontre dans des sites largement isolés, mais limités, qui se trouvent dans des cours d'eau et des lacs des bassins du fleuve Nelson et de la rivière Winnipeg, au Manitoba et dans le nord-ouest de l'Ontario. L'espèce est sensible aux fluctuations des niveaux d'eau résultant de la gestion de l'eau et des changements climatiques. De récentes activités d'échantillonnage recourant à des méthodes conventionnelles et à l'ADN environnemental (échantillons d'eau pour confirmer la présence de l'ADN de l'espèce) fournissent maintenant des données suffisantes pour conclure que les populations de l'espèce sont peut-être en déclin et que leur risque de disparition pourrait être plus élevé si les menaces ne sont pas gérées efficacement.

Répartition MB ON

Historique du statut

Espèce étudiée en mai 2011 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ». Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2020.

Lamproie du Nord

Ichthyomyzon fossor

Préoccupante

Populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette lamproie non parasite de petite taille se rencontre dans les cours d'eau de l'ensemble du bassin des Grands Lacs

laurentiens et du sud-ouest du Québec. Dans le bassin des Grands Lacs, qui constitue la majeure partie de l'aire de répartition canadienne, environ la moitié des cours d'eau réputés abriter l'espèce font l'objet de traitements chimiques continus visant à lutter contre la grande lamproie marine, ce qui entraîne une mortalité élevée des larves de l'espèce. L'installation de barrières d'exclusion de la grande lamproie marine protège l'espèce contre l'exposition aux lampricides dans les cours supérieurs de nombreux affluents si bien que l'espèce demeure relativement abondante dans ces cours d'eau non traités. La population totale n'est pas considérée comme étant en déclin actuellement. Toutefois, elle peut être exposée à d'autres menaces telles que la pollution causée par les effluents agricoles, la hausse des températures et la baisse des niveaux d'eau dues aux changements climatiques, et les effets des ouvrages de régularisation des eaux. Si ces menaces ne sont pas gérées efficacement, le risque de disparition de l'espèce pourrait être plus élevé.

Répartition ON QC

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1991. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en avril 2007, l'unité « populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent » a été désignée « préoccupante ». Réexamen et confirmation du statut en novembre 2020.

Saumon chinook *Oncorhynchus tshawytscha* **Préoccupante**
Population de l'est de l'île de Vancouver, type océanique, automne

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population retournent en automne vers le côté est de l'île de Vancouver pour frayer dans plusieurs cours d'eau entre Goldstream, près de Victoria, et Campbell River, plus au nord. Cinq des six bassins versants dans l'aire de répartition de cette espèce sauvage sont surtout occupés par des poissons issus d'écloseries. Alors que l'abondance générale dans le seul bassin versant restant est à la hausse, les individus errants provenant de plusieurs écloseries de grande envergure, lesquelles visent à augmenter la production à l'intérieur des autres bassins versants, pourraient représenter une menace aux poissons sauvages restants de par la compétition et le flux génétique. Les autres menaces sont notamment la faible survie en mer, les taux d'exploitation relativement élevés, les modifications à l'écosystème, et la gestion et l'utilisation de l'eau. Cette espèce sauvage pourrait devenir « menacée » si ces facteurs ne sont pas adéquatement gérés.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2020.

Saumon chinook *Oncorhynchus tshawytscha* **Non en péril**
Population de l'est de l'île de Vancouver, type océanique, automne (EVI + SFj)

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population retournent en automne pour frayer dans les rivières drainant le versant oriental de la crête montagneuse côtière de l'île de Vancouver, notamment les rivières Adam, Quinsam, Nimpkish, Salmon et Campbell. Bien que la population soit confrontée à plusieurs menaces, dont la compétition et le flux génétique en provenance des poissons issus d'écloseries, les indices d'abondance semblent indiquer que les effectifs sont à la hausse.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en novembre 2020.

Lamproie argentée *Ichthyomyzon unicuspis* **Données insuffisantes**
Populations du sud de la baie d'Hudson et de la baie James

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

La présence de cette lamproie parasite de petite taille n'a été confirmée que récemment dans le bassin du sud de la baie d'Hudson et de la baie James grâce aux deux spécimens trouvés sur des grands brochets pêchés à la ligne dans le réseau du cours supérieur de la rivière Hayes, dans le nord du Manitoba. Les données ne sont toutefois pas suffisantes pour permettre d'évaluer l'admissibilité de l'espèce et son statut dans ce réseau.

Répartition MB

Historique du statut

Espèce étudiée en novembre 2020 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Saumon chinook

Oncorhynchus tshawytscha

Données insuffisantes

Population de l'ouest de l'île de Vancouver, type océanique, automne (WVI + WQCI)

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population retournent en automne dans les bassins versants isolés de la côte ouest de l'île de Vancouver, au nord de la péninsule Brooks. Les adultes retournent frayer dans plusieurs grands cours d'eau, dont les rivières Goodspeed, Marble et Klaskish. Les smolts arrivent dans le détroit de Quatsino après un court séjour en eau douce. Cette espèce sauvage est réputée frayer dans plusieurs sites, mais l'on ne dispose de données de relevé que pour un seul site. Cet unique site de suivi est fortement touché par les lâchers d'individus d'écloserie et n'est probablement pas représentatif de la population entière. Les données ne sont pas suffisantes pour permettre l'évaluation du statut.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce étudiée en novembre 2020 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Saumon chinook

Oncorhynchus tshawytscha

Données insuffisantes

Population de la côte sud - fjords du sud, type océanique, automne

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population retournent en automne vers les fjords du bras Phillips et de l'inlet Bute, près du détroit de Johnstone, dans le sud de la Colombie-Britannique. Les géniteurs migrent vers les habitats éloignés des rivières Phillips, Franklin et Orford ainsi que vers d'autres cours d'eau. L'espèce fait l'objet de certaines données tirées de relevés, mais la couverture de celles-ci est incomplète. De plus, les méthodes de relevé changeantes rendent difficile l'interprétation des tendances de l'abondance ou des effectifs récents des individus matures. Les données ne sont pas suffisantes pour permettre l'évaluation du statut.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce étudiée en novembre 2020 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Saumon chinook

Oncorhynchus tshawytscha

Données insuffisantes

Population de la côte sud - détroit de Georgia, type océanique, automne

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Les poissons matures de cette population retournent en automne vers des cours d'eau qui se jettent dans les bras de mer côtiers du sud de la mer des Salish, entre l'inlet Burrard, près de Vancouver, et l'inlet Toba, vers le nord. Les tendances de l'abondance sont disponibles pour seulement 2 des 19 sites de l'aire de répartition de cette espèce sauvage relativement isolée et peu décrite. Les tendances de la période de 2005 à 2018 sont stables, mais l'on croit que la fraye a lieu ailleurs dans le secteur nord. Les données sont insuffisantes pour permettre de déterminer un statut.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce étudiée en novembre 2020 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Arthropodes

Sauterelle de Davis

Atlanticus davisi

Menacée

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv)+2ab(i,ii,iii,iv)

Justification de la désignation

Cette sauterelle incapable de voler ne se trouve que dans six petites zones des habitats de landes de sable et de savanes

à chênes, situés dans la plaine sablonneuse de Norfolk, dans le sud-ouest de l'Ontario. Elle y côtoie d'autres espèces rares dont la conservation est préoccupante, notamment la gérardie fausse-pédiculaire et la téphrosie de Virginie. La population canadienne est estimée à moins de 1 500 individus matures. On présume que le déclin de l'espèce au cours des 150 dernières années est dû à une réduction de plus de 90 % des habitats de chênaies claires et sèches, de savanes à chênes et de landes de sable dans le sud de l'Ontario. L'espèce dépend de communautés écologiques dont la persistance est assurée par les incendies. La superficie et la qualité de son habitat ont diminué en raison de la suppression des incendies, de la succession forestière, des activités de reboisement et des espèces envahissantes. Ces menaces persistent; un site ayant probablement disparu en 2020 à la suite d'activités de défrichage.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2020.

Perce-tige d'Aweme

Papaipema aweme

Données insuffisantes

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Jusqu'à 2009, ce papillon nocturne avait été signalé dans seulement quelques sites au Canada. À cause d'une interprétation erronée des associations d'habitat et d'hypothèses fondées sur les sites de récolte connus, les recherches ont été menées dans les mauvais habitats durant de nombreuses années. En 2015, le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) a été confirmé à titre d'hôte larvaire de l'espèce, ce qui a permis de déterminer que les tourbières minérotrophes et les tourbières à végétation flottante constituent l'habitat principal de l'espèce. De plus, il a été établi que la chenille vit à l'intérieur de la tige de cet hôte, ce qui la rend difficile à détecter. De nouvelles mentions depuis le centre-est de la Saskatchewan jusqu'à la vallée de l'Outaouais, en Ontario, sont venues élargir l'aire de répartition géographique de l'espèce et donnent à penser que celle-ci est probablement plus commune et répandue que ce que l'on croyait auparavant. Cependant, beaucoup de milieux convenant à l'espèce à l'intérieur de son aire de répartition n'ont pas encore fait l'objet de relevés. La taille et les tendances des populations sont inconnues. Compte tenu de ces inconnues, le statut de l'espèce est passé de « en voie de disparition » à « données insuffisantes ».

Répartition SK MB ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006. Espèce étudiée en novembre 2020 et classée dans la catégorie « données insuffisantes »

Plantes vasculaires

Lyonie faux-troène

Lyonia ligustrina

En voie de disparition

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Cet arbuste feuillu colonial fait partie des espèces à répartition disjointe de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique. Il a été signalé dans un seul site, en bordure d'un lac dans une aire protégée du sud de la Nouvelle-Écosse. Ce site se trouve à plus de 245 km de l'autre site le plus proche et en est séparé par le golfe du Maine. La population canadienne semble stable, mais sa très petite taille (environ 33 individus matures) et sa répartition extrêmement restreinte (612 m²) la mettent en péril. Les menaces immédiates sont faibles, mais cette population est sujette aux menaces potentielles que représentent l'utilisation de véhicules hors route et le nerprun bourdaine, espèce envahissante.

Répartition NS

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2020.

Airelle à longues étamines

Vaccinium stamineum

Menacée

Critères d'évaluation Correspond à « en voie de disparition », B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v), mais est désignée « menacée », B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v), car l'espèce n'est pas en danger de disparition imminente du pays.

Justification de la désignation

Cette espèce d'arbuste longévive ne se trouve au Canada que dans les régions du Niagara et des Mille-Îles, en Ontario, où elle se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition. Des initiatives de remise en état et de gestion ont permis l'établissement d'une nouvelle sous-population dans le parc national des Mille-Îles. Les autres sous-populations de

l'espèce sont actuellement menacées par l'ombrage (causé par la suppression des incendies) et par le broutage des cerfs de Virginie. Une des sous-populations restantes, dont la taille est très petite, est probablement vouée à disparaître. Bien qu'elle satisfasse aux critères établis pour la catégorie « en voie de disparition », l'espèce a été désignée comme étant « menacée », car quatre des cinq sous-populations existantes sont protégées grâce à une intendance de conservation et à des mesures de gestion mises en place au cours des dernières années qui ont bénéficié à l'espèce. La persistance à long terme de l'espèce dépend d'efforts de conservation continus.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1994. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000 et en novembre 2020.

Saule à bractées vertes

Salix chlorolepis

Menacée

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

La durée d'une génération de cette espèce endémique longévive d'arbuste nain est de plus de 30 ans. L'espèce se rencontre uniquement dans les combes à neige sur les affleurements alpins de serpentine du mont Albert, dans le parc national de la Gaspésie, au Québec. On considère que la population entière comprend moins de 500 individus matures. Malgré des recherches soutenues, aucune autre sous-population de l'espèce n'a été découverte. La population est probablement stable actuellement, mais pourrait connaître un déclin à l'avenir en raison des changements climatiques (surtout en raison de la hausse des températures et de l'augmentation de la fréquence ou de la durée des sécheresses).

Répartition QC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2006. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2020.

15/02/2021